

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 13 Juin 2024

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2023 / 202 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Pour récupérer une feuille de match papier,

Site : districtvaldemarne.fff.fr - **Onglet :** District - **Rubrique :** Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

Pour récupérer une feuille de match papier,

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

La FFF a changé notre système « Métier » pour la gestion des compétitions.

Quelques incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{ère} appel de Feuille de match manquante :

CDM D1 :

26620888 : KOPP 97 / MENUIBLAN AS du 02.06.24

ANCIENS D2 :

26073454 : SUCY FC / SUPREMES BELIERS DU 02.06.24

SENIORS D4 :

27131330 : MOLDAVIE FC / SFC CHENNEVIERES du 02.06.24

SENIORS D2 :

25935600 : CHEVILLY LARUE 2 / SUCY FC 2 du 26.05.2024

26657562 : ENT. VERS L'AVANT VILLEJUIF / MAROLLES FC 1 du 02.06.24

U18 D3 :

27173965 : ARCUEIL COSM / THIAIS FC du 02.06.24

U16 D1 :

25937843 : VINCENNES CO / VILLEJUIF US du 02.06.24

U16 D3 :

25938450 : CHEVILLY LARUE / AVENIR SPORTIF ORLY du 26.05.24

25938632 : IVRY US FOOTBALL / ST MANDE FC du 26.05.24

25938636 : LUSITANOS ST MAUR / CHAMPIGNY FC 94 du 02.06.24

U16 D4 :

27174886 : VAL FONTENAY AS / VILLENEUVE AFC du 02.06.24

U14 D1 :

25938945 : CHAMPIGNY FC 94 / MAISONS ALFORT FC du 01.06.24

U14 D3 :

27895195 : FRESNES AAS / ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL du 01.06.24

U14 D4 :

27885151 : CRETEIL LUSITANOS US / BONNEUIL CS du 01.06.24

27885379 : LUSITANOS ST MAUR / VITRY ES du 25.05.24

27885383 : VAL DE FONTENAY AS / LIMEIL BREVANNES AJ du 25.05.24

27892399 : ST MAU LUSITANOS / CACHAN CO du 01.06.24

Match perdu au club recevant sans réponses aux deux appels de Feuilles manquantes :**U16 D1 :**

25937820 : IVRY US FOOT / VILLEJUIF US DU 19.05.24

U16 D2 :

25937963 : CHAMPIGNY FC / MAISONS ALFORT FC

U16 D3 :

25938626 : ST MAUR LUSITANOS US / IVRY US du 05.05.24

U14 D4 :

27892350 : FRESNES AAS / VITRY 94.2 CA du 04.05.24

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
 - En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 02/06/2024) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
COUPE VDM ANCIENS NEW TEAM VINCENNES 11	24/04/2024		
ANCIENS D2 SUCY FC 11	02/06/2024		
ANCIENS D3 MELTING SPORT 11 VILLECRESNES US 11	28/04/2024 05/05/2024		
ANCIENS D4 MELTING SPORT 12	28/04/2024		
FUTSAL D1 CHAMPIGNY CF 2 VITRY ASC 1 AS HAY 94 FUTSAL 1 VILLENEUVE ABLON US 1	02/03/2024 02/03/2024 05/04/2024 29/04/2024		
FUTSAL D2 CHEVILLY LARUE ELAN 2 VITRY ASC 3	05/04/2024 26/04/2024		

